

R.O.I.

Centre de vacances

Ceci est le R.O.I. spécifique au projet CVAC.

Notre R.O.I. ainsi que notre projet pédagogique sont disponibles sur simple demande à lagrange@lagrangeverte.org.

1. Projet d'accueil

Un projet d'accueil lié au projet pédagogique de La Grange a été rédigé en étroite collaboration entre les différents responsables de projet, les coordinateurs, les animateurs ainsi que les instances de l'ASBL. Ce dernier sera évalué chaque année et modifié en cas échéant.

2. Projet d'animation

À chaque période de vacances, les équipes mettent en place un projet d'animation invitant les enfants à devenir acteurs de leurs propres vacances. Tout au long de celles-ci, le thème est le fil conducteur qui emballe les animations emmenant les enfants dans un univers spécifique.

En général, notre projet d'animation s'articule essentiellement autour de valeurs telles que :

- ✿ La coopération ;
- ✿ Le respect mutuel mais également de soi et de ce qui nous entoure ;
- ✿ La responsabilité ;
- ✿ L'autonomie ;
- ✿ Le développement personnel ;
- ✿ Le développement de l'esprit critique ;
- ✿ Et surtout être acteur de ses propres vacances, avoir le choix.

3. Nos équipes d'animation

Chaque séjour est la responsabilité d'une équipe d'animation, accompagnée par un voire deux coordinateurs.

Elle se compose majoritairement d'animateurs bénévoles motivés, qui préparent avec minutie les vacances des enfants, lors de minimum deux journées de réunions et d'un week-end de préparation.

Nos animateurs sont majoritairement formés ou en cours de formation dans le cadre du décret « centre de vacances ». Leurs formations et leur brevet sont reconnus par la communauté française.

Nos normes d'encadrement sont d'un animateur pour 8 enfants.

4. Documents et informations

Tout document est disponible sur demande écrite à l'un des responsables de La Grange soit par mail à lagrange@lagrangeverte.org soit par voie postale à l'adresse suivante : 7, rue d'Anloy à 6853 Framont.

5. Inscriptions, P.A.F. et réductions

Le siège social de La Grange Verte, situé au 7, rue d'Anloy à 6853 Framont, centralise les informations logistiques et enregistre les inscriptions.

- a. Les demandes d'inscriptions se font :
 - ✿ par courriel à l'adresse mail suivante : lagrange@lagrangeverte.org,
 - ✿ par téléphone au numéro suivant 0473/34.96.13,
 - ✿ ou via un contact avec un des responsables de La Grange.
- b. À la suite d'une demande d'inscription, un dossier vous sera envoyé contenant les informations suivantes : le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur "centre de vacances", le projet d'accueil et les documents d'inscription sur lesquels seront précisés la date jusqu'à laquelle l'inscription sera maintenue. Suite à cette date, si nous n'avons pas de nouvelles des personnes désirant s'inscrire, l'inscription ne sera plus prioritaire et laissera place à d'autres demandes.
- c. Dès la réception des formulaires d'inscription, une facture sera envoyée par voie postale ou par mail.
- d. L'inscription est validée si elle remplit les conditions suivantes :
 - ✿ la réception du formulaire d'inscription signé,
 - ✿ la réception de la fiche médicale (valable pour l'année civile en cours),
 - ✿ le paiement de l'acompte.
- e. La facture doit être réglée en respectant le délai mentionné sauf si un arrangement contraire et écrit a été accordé par un des responsables de La Grange.

La P.A.F. séjour comprend tous les frais que pourraient engendrer celui-ci (animation, assurance, hébergement, repas, etc).

Les membres de La Grange peuvent octroyer des réductions sur la P.A.F.

Pour La Grange, "*l'argent ne doit pas être un frein aux activités*". Ainsi, au besoin, nous cherchons des solutions afin que tout enfant puisse vivre des vacances. Nos prix sont aussi exposés de manière solidaire avec :

- ✿ **Le prix solidaire** : pour permettre à d'autres de s'inscrire à moindre frais.
- ✿ **Le prix de base** : pour permettre de loger, animer, nourrir toutes les personnes inscrites à nos activités.
- ✿ **Le petit prix** : afin de n'empêcher personne de participer pour des raisons financières.

6. Désistements

Les activités vacances de La Grange Verte nécessitent le paiement d'un acompte. A l'exception de toutes dispositions particulières spécifiées dans un contrat signé par un responsable de La Grange, la modalité suivante est d'application :

Celui-ci est remboursé sous certaines conditions :

- ✿ Sur base d'un certificat médical communiqué au secrétariat général de l'ASBL.
- ✿ Si l'annulation est due au COVID-19.
- ✿ Toute demande écrite et motivée de remboursement sans certificat médical doit être adressée au conseil d'administration de l'ASBL qui accordera ou non le remboursement sur le même principe.

7. Responsabilités et assurances

- a. Durant les activités, La Grange Verte, les participants sont couverts en cas d'accident corporel et en responsabilité civile. Notre assurance prend en charge les frais médicaux, dus à un accident survenu pendant l'animation. Ces frais sont couverts pendant les animations.
- b. Une franchise de **173,53€** reste toujours à charge du participant. Cette franchise est de **173,53€** en ce qui concerne la RC.
- c. En cas d'accident, le coordinateur fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.
- d. Les montants couverts sont :
 - Frais médicaux : 7.436,81€
 - Incapacité permanente : 7.436,81€
 - Décès : 3.178,40€
 - Dommages aux biens : 12.500 €
- e. Notre assurance intervient en complément du remboursement de la mutuelle. Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général de La Grange Verte.
Pour toute(s) information(s) complémentaire(s), n'hésitez pas à contacter le 0473/34.96.13.

Notre assureur :

AG insurance
Manneh Consulting – Catherine Manneh
Rue Fond Cattelain, 2/1. B-1435 Mont-Saint-Guibert

8. Transports

Les participants sont susceptibles d'être transportés dans un véhicule conduit par l'un des responsables de l'asbl. Il en est de même pour l'utilisation des transports en commun.

Pour les personnes mineures : L'inscription aux activités induit l'autorisation des responsables du participant pour ces transports. En cas de désaccord formalisé par écrit, le coordinateur, en collaboration avec les instances de La Grange, envisagera la possibilité d'adapter ses conditions d'accueil.

9. Heures d'arrivée et de départ

Dans un courrier envoyé par le coordinateur, un mois avant le début des vacances, seront précisées les heures d'arrivée et de départ des enfants sur place. Nous vous demandons de respecter cet horaire afin que l'équipe d'animation puisse accueillir au mieux vos enfants. Si vous ne trouvez pas de solution pour respecter cet horaire, contactez un des responsables de La Grange, celui-ci pourra vous aiguiller.

10. Hébergement

Nous souhaitons dans le futur avoir notre propre milieu d'accueil.

En attendant cela, nous recherchons des milieux d'accueil étant en adéquation avec nos valeurs :

- ✿ De grands espaces verts,
- ✿ Des forêts,
- ✿ Des ruisseaux,
- ✿ Mais également des bâtiments adaptés à l'accessibilité des PMR.

Nous veillons aussi au nombre de pièces, afin de pouvoir proposer notamment, un espace cocoon (coussins, livres, bd's, jeux de sociétés, plaids, etc.), un espace grands jeux (jeux en bois, jeux de sociétés géants, possibilité de mettre ou jouer de la musique), un espace danse, théâtre et tout autre envie émanant des enfants. Ces espaces seront variables en fonction des séjours et de la capacité d'accueil.

11. Vie pendant le séjour

Pour La Grange, diversité = richesse. Nous invitons des enfants de tous milieux et de tous horizons. Les enfants doivent être prêts à vivre une expérience coopérative s'articulant autour du respect mutuel. Quelques tâches leur seront demandées durant le séjour (la vaisselle, le respect du matériel, la participation aux repas, etc). Nous invitons chaque enfant à devenir acteur de son séjour et à prendre certaines décisions (le projet de vie en groupe, le choix des activités, le choix de ne rien faire, etc). Ils devront également avoir l'esprit critique pour s'ouvrir à de nouveaux horizons.










a. Déroulement de la journée

Les journées suivront un fil rouge en lien avec le développement durable, constituant le cœur de nos projets d'animation. La semaine sera parsemée d'activités, de réflexions et de temps en rapport avec la citoyenneté active.

Les journées seront construites à l'image d'un collier de perles. Les activités qui la composent seront variées et espacées dans le temps. Tout comme un collier ne sera pas composé de plusieurs mêmes couleurs se suivant, les activités proposées seront diversifiées. Seront proposés : des ateliers, des jeux coopératifs, des jeux compétitifs, d'extérieur, d'intérieur, des moments de temps libre et de partage, des veillées. Les journées seront adaptées aux besoins des enfants, suivant leurs âges et leurs spécificités.

Lors de la semaine, les enfants auront la possibilité de créer eux-mêmes certaines activités et veillées, dans la démarche de les rendre acteurs de leurs vacances.

Nous pensons qu'il est important que les enfants aient suffisamment de temps libre pour pouvoir profiter et décompresser. Ces temps libres doivent être une opportunité pour chaque enfant de partager des moments individuels et privilégiés avec les animateurs.

<u>Journée type</u>	
 7h30 - 9h	_____ Lever, accueil des enfants, petit déjeuner et temps de vie
 9h - 9h30	_____ Retour sur le ressenti des enfants, journée de la veille
 9h30 - 11h30	_____ Activité du matin : Ateliers, construction
 11h30 - 12h	_____ Temps libre
 12h - 14h	_____ Déjeuner et temps de vie
 14 - 16h	_____ Jeux, activités extérieures
 16h - 18h30	_____ Temps de vie, petite activité dirigée (au choix des enfants), douche, tâches
 18h30 - 19h45	_____ Repas
 20h - 21h30	_____ Veillée

b. Alimentation

L'alimentation proposée sera réfléchi afin d'être équilibrée et variée. Elle tiendra compte des différents régimes alimentaires. Ceux-ci seront précisés à l'avance par les responsables du participant dans la fiche de santé.

Il sera proposé aux enfants un petit déjeuner, un repas de midi, un souper ainsi qu'une collation saine en milieu de matinée (celle-ci est non-obligatoire) et un fruit en après-midi. Nous nous fournissons préférentiellement chez des producteurs locaux.

- ✿ Le petit déjeuner sera progressif : les enfants mangent lorsqu'ils se lèvent, dans la plage horaire prévue à cet effet.
- ✿ Un repas chaud sera servi le midi.
- ✿ Un repas froid sera servi le soir.
- ✿ Les repas proposés suivront une logique d'équilibre et seront adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant.

c. Règles de vie

Lors de l'accueil, nous discuterons ensemble d'un cadre de vie qui encadrera le séjour.

En cas de faute grave (drogue, alcool ...), suite à une discussion entre l'équipe pédagogique et les responsables du participant, une exclusion peut être prononcée.

Un retour sur le cadre de vie en collectivité sera fait chaque matin. Cela permet aux animateurs et aux enfants de réadapter ce cadre de vie suivant le ressenti de chacun.

Dans le cadre de la gestion de conflit, la base de celle-ci se fera sur l'écoute et la compréhension de chacun. Les enfants seront amenés à se questionner et à réfléchir à une solution possible et réalisable.

12. Accueil des personnes à besoins spécifiques

Au sein de La Grange, l'un des membres est formé à l'animation des enfants à besoins spécifiques. Cette personne est la personne de référence. Les personnes responsables de l'enfant sont invitées à prendre contact avec elle afin d'organiser le séjour.

La Grange se prépare à la mise en place d'un tel projet, soutenue par une de ses membres déjà formée aux animations à besoins spécifiques, qui sera la référente de ce projet.

Dupuis Laura - +32 (0)492/63.56.54 - laura@lagrangeverte.org

Chaque année, un des membres de La Grange est invité à suivre une formation animAction d'enfants à besoins spécifiques (par exemple : aniJHan de Ocarina).

13. Traitement médical et modalités de gestion de la santé

Lors de l'inscription, les responsables du participant fournissent une fiche de santé. Celle-ci regroupe toutes les informations concernant le participant et le bon déroulement de son séjour. Elle sera à destination des médecins, de la personne chargée des soins et du personnel encadrant. Les différentes fiches seront accessibles et classées dans un classeur par ordre alphabétique. Ce classeur restera toujours à une même place fixe hors de portée des enfants et proche de la porte de secours. En cas de déplacement en extérieur, les animateurs devront prendre une copie de ce classeur avec eux. Cela permet d'être sûr d'avoir toutes les informations à leur portée et à tout moment.

Une fiche de synthèse des allergies et pathologies ayant un impact sur l'alimentation sera placée en cuisine afin d'avoir ces différentes données en tête. Un récapitulatif des numéros importants sera placé à différents endroits clés dans le bâtiment et accessible facilement.

A leur arrivée, les responsables du participant fourniront deux vignettes mutuelles ainsi que la carte d'identité de leur enfant et tout autre document légal qui peut être utile. Ils seront remis en main propre au coordinateur du séjour. Si l'enfant doit suivre un traitement médical, nous demandons que la posologie et le mode d'emploi soient signés par le médecin traitant, de le préciser dans la fiche médicale et d'écrire le nom de l'enfant sur la boîte de médicaments.

Une boîte de soin sera entièrement disponible et hors de portée des enfants. Des trousse de secours seront également disponibles en cas de sortie en extérieur.

Pour chaque séjour, un responsable de santé est nommé parmi les encadrants. Il veillera au contenu des trousse, de la boîte de secours et de l'infirmerie de manière à ce que celui-ci soit pertinent, en quantité suffisante et en date d'utilisation valable. Ses coordonnées seront fournies aux responsables avant le séjour. Ce responsable sera toujours joignable.

Par ailleurs, un des permanents de La Grange est actuellement en formation de pompier-ambulancier et sera joignable pour toutes questions concernant les premiers soins.

Jérôme Craps - +32 (0)470/95.26.36 - jerome@lagrangeverte.org

14. Les visites

Sauf autorisation contraire d'un des responsables de La Grange ou du coordinateur, les visites sont interdites durant toute la durée du séjour afin de ne pas perturber l'organisation et l'ambiance du séjour.

15. Téléphones, Gsm, smartphones, iPhone et pigeons voyageurs

Les téléphones, Gsm, smartphones et iPhone ne sont pas interdits mais doivent être confiés au coordinateur en début de séjour. Lors de la construction du cadre de vie, le coordinateur, les animateurs et les enfants décideront ensemble de la bonne gestion de celui-ci. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte et de vol, de frais supplémentaires ou de dépassement de l'abonnement.

16. L'argent de poche

Celui-ci est laissé à l'appréciation des responsables du participant. Nous rappelons que leurs besoins seront minimes et nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

L'argent de poche peut être confié au coordinateur en début de séjour. Si ce n'est pas le cas, l'enfant est responsable de son argent.

17. L'incontinence

Pour La Grange, l'incontinence n'est pas un obstacle à la participation au séjour. Toutefois, nous souhaitons en être informés par le biais de la fiche médicale. Nous vous demandons de prévoir en suffisance ce qui permettra à votre enfant de passer une bonne nuit (langes, protège-drap, etc).

18. Médias

Sauf demande écrite contraire, lors de l'inscription les photos et vidéos de participants prises durant l'activité pourront faire l'objet d'une diffusion sur la page Facebook/Instagram de La Grange ou encore illustrer des publications futures de La Grange.

19. Adaptations dues au COVID 19

Les consignes concernant les gestes barrières seront expliquées lors de l'accueil des enfants, et répétées à diverses occasions. Les espaces et objets utilisés seront désinfectés après chaque utilisation. Des flacons de gel hydroalcoolique seront disposés dans chaque pièce et utilisables à n'importe quel moment.

Les animateurs auront la responsabilité de faire respecter les mesures contre la transmission du coronavirus, tant auprès des enfants qu'au sein de l'équipe.

Une chambre COVID sera mise en place lors du séjour.

20. Personne de contact

Le coordinateur du projet centre de vacances est Jérôme Craps.

Vous pouvez le joindre à l'adresse mail suivante : jerome@lagrangeverte.org ou au numéro suivant : +32 (0)470/95.26.36.